

Extrait d'acte de naissance

Saisies et recouvrements

Mis à jour le 22 février 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Une saisie est une procédure par laquelle un Personne à qui l'on doit de l'argent ou la fourniture d'une prestation (particuliers) demande l'exécution d'une obligation, généralement évaluée en argent. Les procédures de saisie varient selon le but à atteindre ou la nature du bien à saisir.

Saisie d'argent

- **Saisie sur compte bancaire**
- **Saisie sur salaire (pension alimentaire impayée et autres créances)**
- **Pension alimentaire : recouvrement par paiement direct**
- **Avis à tiers détenteur (ATD)**
- **Solde bancaire insaisissable (SBI)**

Saisie d'un bien

- **Saisie conservatoire**
- **Saisie-vente**
-

Saisie du véhicule

- Saisie-appréhension : livraison ou restitution d'un bien
- Saisie immobilière

Aides au recouvrement

- Pension alimentaire : recouvrement par le biais du Trésor public
- Pension alimentaire : recouvrement par la Caf ou la MSA
- Recouvrement d'une créance par un tiers
- Aide au recouvrement des dommages-intérêts
- Calcul de l'intérêt légal



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr